

**PROCES-VERBAL DU 2<sup>EME</sup> CONSEIL D'ECOLE  
MERCREDI 6 MARS 2024 17H30 - ECOLE DE LOUBEYRAT**

	<b>Invités présents</b>	<b>Invités excusés</b>
<b>Enseignants</b>	Mmes Barthès, Bastide, Chatard, Cloarec & Denis, M Lénat	Mmes Calimé & Gaillard
<b>Municipalité</b>	M Blanc, M Lobregat	
<b>IEN*</b>		M Cheminal
<b>Représentants de parents d'élèves</b>	Mmes Baspeyrat, Courtois, Lattard, Pansu, Mazzolini	Mmes le Blanc, Cheminot, Douet, Mollon, Ratier-Schleicher, Venon
<b>ATSEM &amp; personnel municipal</b>	Mme Michel, Mme Chambaudie	
<b>Communauté de communes</b>	Mme Taillandier (référente)	
<b>Autres invités</b>		Mmes Cariat & Roullaud (RASED)

\*IEN : Inspecteur de l'éducation nationale

Rappel de l'adresse du site internet de l'école :

<https://sitesecoles63.ac-clermont.fr/0630485k>

## 1- RAPPEL ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ECOLE

### ROLE DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

#### Conseil d'école

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

Le conseil d'école est composé du directeur de l'école, président ; du maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal, des maîtres de l'école, des maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil et d'un des membres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre de classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école. L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le président peut inviter d'autres personnes avec voix consultative pour les affaires les intéressants à l'ordre du jour (ATSEM, représentants de la communauté de communes, médecin scolaire...)

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre.

Il exerce notamment les compétences suivantes :

- vote le règlement intérieur de l'école
- élabore le projet d'organisation de la semaine scolaire
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (dont les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école)
- donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, le plan de lutte contre le harcèlement, etc...

(Source : education.gouv.fr)

#### Rôle des représentants de parents d'élèves

Les représentants de parents d'élèves ont fait lecture d'un document expliquant leur rôle. Vous pouvez le consulter en Annexe à ce procès-verbal.

## 2- VIE DE L'ECOLE

### Projets et sorties pour l'année

#### Projets des classes

> PS-MS-GS n°1 (plutôt avec Mme Denis), CE1-CE2, et CE2-CM1 (plutôt avec M LENAT) : projet artistique et culturel Scol and art. Autour de la thématique de l'eau, l'artiste Frédérique Lacroix-Damas interviendra 6h/classe à partir d'avril.

Rappel du financement : 1 170€ par la DSDEN du 63, environ 800€ par la coopérative scolaire.

> CE2-CM1 (plutôt avec Mme Calimé) : Métropolitain en herbe. Correspondance avec une classe de Clermont-Ferrand. Les interventions sont en cours. Un papa de la classe est aussi intervenu pour partager son expérience de l'apiculture.

Rappel du financement : entièrement financé par le Parc régional des Volcans.

> CP-CE1 : Comb'images., projet artistique en partenariat avec l'EHPAD de Loubeyrat. 10h d'intervention d'une artiste conteuse (Nathalie Thibur). Journée de partage le 6 juin à La Passerelle.

Rappel du financement : entièrement financé par le SMAD des Combrailles (sauf 1 déplacement à la charge de la comcom CSM)

> Participation au prix de littérature des Incorruptibles : PS-MS-GS n°1&2, CE2-CM1

> CE1-CE2 : semaine de la poésie, avec l'intervention du poète Léon BRALDA.

> Pour toutes les classes de l'école, poursuite des interventions de Kévin CONILH en lien avec l'Aire Terrestre Educative. Le mercredi 13 mars, par exemple, les élèves de la classe de CM1-CM2 seront initiés à la taille des arbres fruitiers.

Rappel du financement : Conservatoire les Espaces Naturels, via l'Office National pour la Biodiversité.

#### Actions ponctuelles

> Spectacle offert par la coopérative scolaire à tous les élèves de l'école (coût de 700€) le mardi 12 décembre dans la salle polyvalente de Loubeyrat : Un Noël complètement givré, de la compagnie Aubusong (Dominique Hiberty et Alexandre Perrony).

> Grâce à l'association USEP de l'école, cycle rugby pour les 4 classes de l'élémentaire, avec des interventions du comité départemental de rugby, en avril et mai (financement par le comité départemental de rugby). Une journée de rencontre avec d'autres écoles aura lieu en juin. Des élèves de CM1 et CM2 pourront aller gratuitement (ASM rugby et Conseil départemental) au match ASM/Oyonnax le 9 mars 2024.

> Nettoyage des cours, des abords de l'école, et de l'ATE : réalisé par toutes les classes le 06/02/2024

#### Sorties "habituelles" faites ou à venir

> Sport : cycle piscine terminé pour les CE1-CE2 & CM1-CM2. Maternelles à partir du mercredi 3 avril (5 séances pour chaque classe).

> Médiathèque de Loubeyrat → toutes les classes sont accueillies

> Gymnase de Manzat : toutes les classes en période 4 → du CP au CM2 le mardi après-midi, les maternelles le vendredi matin

> Matinée Arts plastiques le lundi 11/03

#### **Bilan enseignement musical**

> La dernière séance de l'année a eu lieu le vendredi 16/02.

> L'équipe enseignante souligne à nouveau la grande qualité de l'enseignement dispensé, en présence des enseignants, par Emmanuel Falvard : chant, rythme et percussions, écoute, expression corporelle...

> Une culture musicale s'installe peu à peu chez nos élèves, qui attendent les séances avec impatience

> Des moments de partage sont organisés régulièrement entre les 6 classes de l'école.

> Pour l'année prochaine, le financement d'un nouveau cycle de 18 semaines est soumis au vote du Conseil municipal de Loubeyrat.

> Les représentants d'élèves évoquent à nouveau la possibilité de profiter des apprentissages effectués. L'équipe enseignante ne ferme pas la porte à cette éventualité, mais rappelle plusieurs points :

→ Les élèves vivent, quand c'est possible, ces moments de cohésion. Les familles doivent pouvoir comprendre que bien des choses qui se déroulent à l'école ne sont pas forcément partagées avec elles.

→ Les intervenants en enseignements musical sont fréquemment "utilisés" comme coordonnateurs de fêtes d'écoles. Emmanuel Falvard et l'équipe enseignante apprécient qu'il puisse se concentrer sur des objectifs de contenus d'enseignements qui ne soient pas forcément à but de représentation

#### **Bilan RASED**

> Aide spécialisée à dominante pédagogique, avec Mme Charlaine CARIAT : 10 demandes faites par l'équipe enseignante.

→ Prévention : aide aux évaluations individuelles de lecture en début d'année (CE1, CE2, CM1, CM2) + évaluations individuelles de lecture en septembre et décembre en CP + ateliers « coup de pouce lecture » pour 5 élèves de CE1-CE2 + ateliers « coup de pouce phonologie » pour 3 élèves de CP.

→ Aide pédagogique : 6 élèves accompagnés

> Aide psychologique, avec Mme Béatrice ROULLAUD : 2 élèves accompagnés

> Echanges entre l'équipe enseignante et l'équipe du RASED pour des conseils, des pistes d'aides et aménagements, suivis de situations pour d'autres élèves.

#### **Personnel ATSEM**

Les deux classes de maternelle disposent d'une ATSEM sur tout le temps scolaire.

##### Répartition des ATSEM :

PS-MS-GS n°1 → Hélène MICHEL

PS-MS-GS n°2 → Brigitte CHAMBAUDIE seule ATSEM depuis le 01/10/2023

> Alcina FERNANDES n'est pas encore apte à reprendre son poste.

→ Du 01/10 au 22/12/2023, elle a été remplacée, uniquement sur des temps périscolaires et de ménage, par Charlotte WAUTIER, employée en Interim par la commune.

→ Depuis la rentrée de janvier 2024, elle est remplacée par Aurore JOLY, employée à durée déterminée (en lien avec l'absence d'Alcina FERNANDES) par la commune, également sur des temps périscolaires et de ménage

#### **Surveillance des cours**

Les représentants de parents d'élèves font remonter des interrogations sur la surveillance de la zone préau de la cour des grands.

M LENAT éclairet ces inquiétudes :

> L'organisation de la surveillance des cours, sur le temps scolaire, relève de sa responsabilité.

> Comme dans toutes les écoles, des zones de vigilance sont identifiées dans les cours de Loubeyrat. Elles font l'objet d'une attention particulière de la part des adultes. Mais les élèves sont aussi associés par un enseignement autour de la responsabilisation :

→ En EMC par le travail sur les émotions, les conflits et intimidations. Chacun doit apprendre à alerter un adulte dans ces situations, en particulier lorsqu'elles arrivent dans des zones de vigilance.

→ Dans le cadre de séances sur "Apprendre à porter secours", en apprenant à identifier des situations de danger.

M LENAT conclut en disant que la responsabilité "légale" de surveillance lui appartient (avec l'appui de tous les adultes de l'école), mais la responsabilité de fait est au maximum partagée aussi avec les élèves grâce à des enseignements spécifiques.

### Accueil des élèves de maternelle

Les représentants de parents d'élèves font remonter l'inconfort entraîné par les courants d'air dans les couloirs de maternelle durant l'accueil de 8h35 à 8h45.

L'équipe enseignante apporte quelques explications

> Durant ces 10 minutes, les parents accompagnent leur enfant dans le couloir, il y a donc beaucoup d'allées et venues. Les portes sont lourdes et représentent un danger pour les doigts des enfants.

> L'école doit être aérée de manière systématique pour renouveler l'air mais aussi pour maintenir le taux de radon en-dessous de la norme. Ce temps représente une opportunité naturelle de ventilation avant le début de la classe.

Conclusions du conseil d'école : ces éclaircissements étaient utiles pour mieux comprendre. Un changement d'organisation peut être réfléchi, mais il impliquerait que tous les adultes qui accompagnent les enfants ne laissent pas la porte se fermer seule, mais ferment bien la porte derrière eux, en étant attentifs aux mains des enfants déjà dans le couloir.

### Eco-délégués

> Le premier Conseil des éco-délégués s'est tenu le 22/12/2023, avec 4 éco-délégués par classe de l'élémentaire.

> Les éco-délégués ont pris leur rôle très au sérieux, et ont su faire remonter les propositions de leurs classes respectives.

> Un compte-rendu a été établi

> Les propositions des élèves sont prises en compte directement à l'école, ou alors des groupes d'élèves seront chargés d'écrire aux services concernés (commune, communauté de communes...).

> Priorités retenues par le Conseil d'éco-délégués

**Restauration scolaire & réfectoire** → Trouver des solutions pour réduire le bruit (panneaux de séparation, mesurer/indiquer le bruit)

**Ecole et ATE** → Organiser un nettoyage

→ Réfléchir à un moyen d'attirer la faune (insectes et oiseaux) : fleurs, graines, nichoirs

**Ecole** → Améliorer la gestion des déchets : poubelles adaptées avec étiquettes dans les classes, poubelles avec couvercles (+ tri ?) dans les cours

→ M Lobregat rappelle que le SBA peut intervenir dans les classes pour la gestion des déchets, et fournir des poubelles de classe adaptées. Il va faire la demande pour au moins 1 poubelle jaune de classe.

**ATE** → Entretenir ce qui existe déjà (arbres dégagés, chemins d'accès...)

**Cours** → Planter des arbres pour avoir plus d'ombre

### 3- LIAISON ECOLE/COLLEGE

> Conseil de cycle 3 le 25/01/2024 sur le thème : climat scolaire

> Conseil de cycle 3 le 11/03/2024 sur le thème : bilan des nouveaux dispositifs "devoirs faits" et "soutien"

> Une soirée "Portes ouvertes" pour les familles et les futurs élèves de sixième aura lieu le vendredi 5 avril de 17h à 19h30

> Une section bi-langue Anglais/Allemand va ouvrir à la rentrée de septembre 2024

> Une journée d'accueil des élèves de CM2 devrait avoir lieu le jeudi 27 juin, avec des ateliers.

### 4- PROJET D'ECOLE

Un nouveau projet d'école entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2024. Il sera la ligne de conduite pour l'équipe enseignante, qui travaille actuellement à son élaboration. L'idée du nouveau format de projet d'école est d'y associer l'ensemble de la communauté éducative afin de mieux prendre en compte le temps passé par les élèves à l'école, de 7h15 à 18h30.

#### Axe 1- les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement

→ L'équipe enseignante s'appuie sur le travail du quotidien, les évaluations, les évaluations nationales, etc..., pour repérer les domaines et compétences qui sont des points forts pour l'école, mais aussi ceux qui nécessitent une attention particulière

#### Axe 2- la vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire

→ L'équipe enseignante réfléchit à une prise en compte globale de la journée de l'élève (de 7h15 à 18h30). Il paraît nécessaire de s'associer aux services périscolaires (commune de Loubeyrat et comcom CSM) pour les règles de vie ou l'utilisation des locaux par exemple.

#### Axe 3- les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement

→ Il s'agit d'optimiser le fonctionnement interne de l'école (travail en équipe, communication...)

#### Axe 4- l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

→ En plus de l'institution, l'école a de nombreux partenaires (commune, com com, crèche, PMI, familles...). Cette communauté éducative, les relations et actions qu'elle entretient, peuvent avoir leur importance dans la co-éducation.

## 5- PERISCOLAIRE

### Restauration scolaire

> Service communautaire (communauté de communes Combrailles Sioule et Morge)

> Nouvelle organisation depuis le 05/02/2024

Service de 12h : maternelle + CP + CM2

Service de 12h45 : du CE1 au CM1

> Remontée des parents d'élèves : bruit à la cantine → gène, maux de tête

→ Mme Michel précise que le premier service se déroulait déjà dans des conditions de bruit très correctes. L'ajout des CM2 à ce service n'a pas dégradé ces conditions, qui sont toujours confortables. Les CM2 sont répartis sur les tables des "petits" afin d'aider au service, à l'organisation de la table. Seule la durée de service peut être légèrement allongée (~5 minutes).

→ Mme Taillandier indique que depuis le transfert des CM2, l'effectif du 2<sup>ème</sup> service est réduit et les conditions se sont donc bien améliorées.

Avant cela, un dialogue avec les élèves avait déjà été instauré afin qu'ils proposent des idées pour signaler le bruit excessif (l'adulte ne parle pas pour l'indiquer, mais lève les bras pour que les élèves le voient), et pour décider des "sanctions" envers ceux qui ont contribué au bruit (punitions avec copie de lignes, de règles à respecter...).

Désormais, ce système de sanction n'est plus utile. Le groupe, dans ces conditions plus calmes, a décidé de valoriser les tables qui favorisent l'ambiance apaisée avec un système de smileys, et des petites récompenses à la clé en fin de semaine (bonbons, et prochainement un tirage au sort de petits "priviléges" à décider ensemble).

Conclusions du conseil d'école : l'organisation du temps de restauration a trouvé un bon équilibre offrant des conditions tout à fait correctes pour les enfants et les adultes qui y participent.

> Remontée des parents d'élèves : nourriture distribuée par les élèves → certains élèves se plaignent de ne pas avoir assez dans leur assiette.

Ils précisent également qu'il s'agit de cas ponctuels, qui semblent concerner des élèves timides, réservés.

Conclusions du conseil d'école : en règle générale, la répartition de la nourriture se fait de manière équitable, et cela doit rester le cas. Il convient cependant d'être le plus attentif possible aux élèves les plus réservés afin qu'ils apprennent peu à peu à se manifester lorsqu'ils se sentent lésés. Ils doivent aussi apprendre à solliciter la repasse s'ils ont encore faim.

### Garderie

> Service communal (Loubeyrat)

> Suite de la demande des représentants de parents d'élèves lors de Conseil d'école n°1 : possibilité de règlement en chèques CESU ?

→ Les élus communaux apportent les éléments de réponse, et remercient les parents élus pour leur enquête : 28 familles favorables, 34 non intéressées.

→ Très peu de communes ont adopté ce mode de paiement, qui est lourd administrativement. Dans la plupart des cas, ce sont de grosses communes. Mais les élus sont favorables à l'étude de mise en place si un nombre suffisant de familles sont intéressées.

→ Il faut savoir que le coût pour la commune n'est pas neutre, et qu'il serait forcément répercuté sur les tarifs de garderie (pour tous).

→ Ce coût est calculé par paliers forfaitaires (nombre d'utilisateurs).

Conclusions du conseil d'école : pour évaluer le coût de ce mode de paiement pour la commune, donc sa faisabilité, il ne suffit pas de savoir le nombre de familles favorables, mais bien le nombre de familles qui en auraient réellement l'utilité. Aussi, celles-ci sont incitées à se manifester dès que possible en mairie (sur place, ou par mail).

## TAP

> Service communautaire (communauté de communes Combrailles Sioule et Morge)

> Un marché de Noël a été organisé avant les vacances de Noël. La recette, qui s'est élevée à 233,68€, a été versée à la coopérative scolaire de l'école

→ Mme Taillandier informe que l'activité hip-hop qui avait été annoncée n'aura pas lieu (l'intervenant a rompu son contrat)

→ Une illustratrice interviendra sur le 1<sup>er</sup> créneau

→ Emilien continuera ses ateliers sportifs durant le 2<sup>ème</sup> créneau.

## 6- GROUPE SCOLAIRE

### Travaux et aménagements

> 2 vidéoprojecteurs à courte focale ont été donnés à l'école. La coopérative scolaire, grâce à une partie de la subvention obtenue de la commune de Loubeyrat à la fin de l'année scolaire 2022-2023 (1 293€), a financé les autres équipements (écran, barres de son, câblages) pour un peu plus de 300€. → Les employés communaux ont installé tout ce matériel dans les deux classes de maternelle, en parallèle de l'intervention d'un électricien.

→ M Lénat précise que dans sa classe, une zone du tableau numérique reste floue. L'intervention de l'entreprise installatrice pourrait être nécessaire.

Remarque : la coopérative scolaire a utilisé le reste de cette subvention pour renouveler, comme prévu, des jeux de la cour "des grands" (942,71€)

> Comme à chaque vacances, plusieurs travaux d'entretien courant ont été faits.

### Projets et éléments de réponse au CE n°1

## Eléments de réponse suite au Conseil d'école n°1 : protection de la chaleur

### > Végétalisation des cours

→ Les élus communaux apportent des réponses concrètes

→ M Matherat, secrétaire général, a suivi une formation avec le CAUE 69 (Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement), à Lyon. La plupart des candidats venaient de grosses collectivités urbaines. Néanmoins, des problématiques étaient communes.

→ La commune de Loubeyrat a sollicité le CAUE63, qui a mandaté une paysagiste pour une étude sur site (école).

→ Les échanges durant sa visite ont nourri les idées des élus.

→ Rappel : les deux cours ne se prêtent pas à la plantation en terre (réseaux, rocher).

→ Au nord de l'école, au-dessus de la route départementale, existe une zone communale arborée et ombragée naturellement. Les employés municipaux ont déjà commencé à débroussailler cette zone pour la rendre praticable.

→ Cette zone, qui ira jusqu'au gymnase sous l'école (accès à cette salle fraîche, avec des sanitaires) constituera une "cour d'été".

→ La commune a déjà lancé une demande de subvention pour sécuriser cette zone par un grillage répondant aux normes, comme les cours de l'école.

→ L'équipe éducative sera associée à la finalisation de ce projet pour en décider la délimitation (grillage), les accès (portillons, escaliers éventuels).

→ Les démarches déjà engagées peuvent laisser espérer une mise en service pour les premières chaleurs de cet été.

→ Les représentants de parents d'élèves demandent si les projets qui avaient été évoqués à court terme sont abandonnés (voile d'ombrage, pergolas...).

→ Pour le moment, la réalisation de la cour d'été, innovante, est privilégiée. Elle offrira une ombre naturelle pour les jours les plus chauds.

Conclusions du conseil d'école : ce projet de cour d'été est très bien accueilli, c'est une très bonne nouvelle pour les enfants. L'organisation de son utilisation (roulement entre les classes, matériel à transporter, utilisation sur les temps périscolaires...) sera réfléchie dans un deuxième temps.

Le Conseil d'école convient que ce projet est la priorité actuelle. La protection des bâtiments, selon les chaleurs qui nous attendent, pourrait être un futur sujet de réflexion.

### > Protection des bâtiments

→ Les représentants de parents d'élèves demandent si la plantation de plantes en bacs peut être testée sur les pare-soleil du bâtiment.

→ Les élus rappellent leur crainte pour les bâtiments (toitures) avec de telles plantes qui se développent, mais aussi pour leur entretien (taille, arrosage) par l'équipe d'employés municipaux déjà bien occupée.

→ Ils rappellent aussi que, comme l'a voulu l'architecte initialement, il ne faut pas limiter le rayonnement solaire dans les salles en hiver.

→ Ils ne voient pas de difficulté à installer un bac dans chaque cour pour que les élèves et personnels de l'école s'occupent de la plantation et de l'entretien pour tester le dispositif.

Conclusions du conseil d'école : ces plantations peuvent être testées à petit échelle. La question de la protection des bâtiments sera à surveiller dans le futur.

### > Passage pour piéton sur la départementale côté cimetière/Les Palennes

→ Les élus avaient sollicité la DRAT (Direction routière et d'aménagement territorial) en 2020, qui avait rendu un avis défavorable en raison du manque de visibilité/sécurité (route départementale).

→ Une nouvelle demande a été formulée suite au Conseil d'école n°1. Après une étude de fréquentation, vitesse, distance de sécurité, etc... par la DRAT, l'avis a de nouveau été négatif

→ La commune de Loubeyrat est engagée dans une étude pour un PADD (Projet d'aménagement et de développement durable). La zone à proximité du cimetière, est concernée par cette étude. Si l'utilité de ce passage piéton est ciblée par celle-ci, la problématique sera prise en compte et ce passage sera mis à l'ordre du jour du PADD.

> Les représentants de parents d'élèves demandent si un aménagement de la montée à l'école de ce côté (cimetière) est envisageable.

→ Les élus communaux précisent que cet aménagement (bas-côté stabilisé) existait à l'origine. Il a été endommagé par le ravinement, mais pourrait être refait.

→ Il convient d'attendre la réflexion autour du PADD, qui pourrait aussi prendre en compte cette problématique.

> APRES le Conseil d'école (oubli pendant la réunion) : les représentants de parents d'élèves demandent si la création d'une piste cyclable/piétonne entre Les Palennes et l'école est envisageable

→ Là aussi, il s'agit d'une problématique qui sera réfléchie dans le PADD.

> Les représentants de parents d'élèves font remonter un questionnement quant à la protection des cours contre le vent lors des grands froids.

→ M Lénat rappelle, comme cela a été le cas à chaque fois que cette question a été abordée, que les cours sont protégées des vents dominants d'ouest par la haie pour les grands, et par le bâtiment pour les petits.

→ Le vent n'est pas un élément dont se plaignent les enfants, même quand il fait froid. Il n'est pas rare, ces jours-là, de demander à des élèves de bien vouloir remettre le vêtement qu'ils viennent de quitter. Il faut noter que les élèves bougent beaucoup en récréation, et sont donc beaucoup moins sensibles au froid que les adultes !

→ Lors de météo exceptionnelle, les adultes de l'école font preuve de bon sens. Lors d'épisodes spéciaux, des alertes sont communiquées à l'école par la préfecture/l'inspection académique.

→ Le ressenti est plus froid sur le parvis de l'école, où les familles attendent, que dans les cours (abritées).

➤ Les représentants de parents d'élèves font remonter le besoin d'informations sur l'avancée du projet d'implantation de l'antenne 3G/4G, un certain nombre de familles restant inquiètes.

Cette demande avait été accompagnée de questions plus précises, que M Lénat avait transmises à M Blanc.

→ M le Maire, pour apporter des réponses précises et actualisées, s'est rapproché des services de la préfecture et a fait lecture de la réponse écrite qu'il a reçue (voir ci-dessous). M Blanc et M Lobregat précisent qu'ils sont eux aussi parents d'élèves, et qu'ils partagent un certain nombre d'inquiétudes. Mais le projet respecte la réglementation actuelle, et il n'est pas à la main de la mairie, y compris sur le plan foncier puisque le prestataire (Orange) est propriétaire du terrain accueillant le projet.

→ M Lénat a rappelé la position de l'équipe enseignante sur ce sujet. L'ensemble des enseignants, au sein de l'école, et particulièrement dans l'instance qu'est le Conseil d'école, n'intervient pas dans la position de citoyen mais dans celle de fonctionnaire d'Etat. Dans ce cadre, elle se range derrière la réglementation en vigueur pour son institution. L'équipe adopte donc une position de neutralité et n'intervient pas dans les débats, même si elle entend les inquiétudes de chacun.

→ Les représentants de parents d'élèves ont également fait lecture de la lettre écrite par une famille de l'école, inquiète pour la santé de ses enfants.

Monsieur le maire,

Suite à notre échange téléphonique, vous trouverez ci-après notre position :

*Information sur la situation du projet d'implantation de l'antenne 4G : Savez-vous si cette construction est maintenue ?*

réponse : oui, le projet est maintenu, l'arrêté ministériel relatif à l'implantation d'une antenne 4G pour améliorer la couverture de Loubeyrat n'a pas été remis en cause.

Le contentieux en cours entre certains riverains et Orange n'est pas suspensif, et Orange va prochainement démarrer le chantier, suite à une mise en demeure de l'ARCEP, qui est l'Autorité gouvernementale de régulation des communications électroniques.

*Quelle est la position de l'école concernant la prise en compte de la santé de nos enfants ?*

réponse : La position de l'éducation nationale sur le sujet a déjà été sollicitée en 2023 et transmise aux parents d'élèves.

Pour l'éducation nationale, qui a requis l'avis de l'inspecteur santé-sécurité du rectorat, aucun des éléments ne permet d'avoir recours au principe de précaution.

*Comment seront évalués les effets au quotidien sur eux ?*

réponse : Des mesures d'exposition aux ondes en l'absence d'antenne ont déjà été effectuées par l'ANFR, sur demande de la mairie.

De nouvelles mesures seront réalisées une fois l'antenne mise en service.

Cela permettra d'évaluer l'impact en matière d'exposition aux champs électro-magnétiques. S'il était avéré que cette exposition était excessive (au-delà sur seuil atypique), l'ANFR exigerait des mesures correctrices auprès de Orange.

*Des parents sont toujours dans l'inquiétude et ne sont pas satisfaits des réponses apportées concernant les normes, l'implantation étant jugée trop proche de l'école*

réponse : La Préfecture a répondu point par point à toutes les questions posées par les parents d'élèves. Chacun a le droit individuellement ne pas être satisfait des normes en vigueur. Il n'en demeure pas moins que ce sont les normes actuelles, et que ce projet les respecte.

L'évolution des normes est un autre débat qui ne relève pas du niveau local.

Bien cordialement

Emmanuelle FOURMONT  
Développement économique – Emploi  
Politique de la ville - Numérique

26 rue Barante – 63300 Thiers  
Tél : 04.73.80.80.84  
[www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)



Sous-préfecture  
de Thiers

## 7- SECURISATION SCOLAIRE

Le secrétariat général et de la direction générale de l'enseignement scolaire a demandé aux directeurs d'écoles de mettre à l'ordre du jour du Conseil d'école la **mise en œuvre de la sécurisation scolaire**.

→ L'écriture du nouveau projet d'école, avec la prise en compte du temps de l'enfant de 7h15 à 78h30 va dans ce sens, avec des protocoles qui doivent correspondre aux temps scolaires et périscolaires.

→ L'école dispose de locaux déjà bien sécurisés : portails et portes fermés à clé, alarme, alarme incendie, étanchéité des huisseries...

→ Au sein de l'école de Loubeyrat, une réflexion doit être engagée sur la sécurisation de manière générale, mais aussi sur la mise en œuvre des protocoles liés au Plan particulier de mise en sécurité (PPMS) : tempête, incendie, confinement (risque chimique), tremblement de terre, et intrusion.

→ L'école dispose de protocoles d'évacuation ou de confinement qui fonctionnent bien sur le temps scolaire, et qui peuvent donc servir de base à la réflexion.

→ Des manques peuvent déjà être pointés. Durant les exercices de moyenne ou de grande ampleur (secteur, département...), pour le moment, seuls les directeurs et leurs suppléants (Mme GAILLARD pour l'école) sont avertis par SMS. Or le dernier exercice sur le

"secteur gendarmerie" a eu lieu le jeudi 8 février après-midi, sur le temps des TAP. M LENAT pense qu'un référent des services communaux et un référent des services communautaires devraient aussi pouvoir être avertis directement.

## 9- PARTENAIRES

### Amicale scolaire

- > Carnaval du 9 mars + spectacle de magie offert par Festy'loub
- > Vente de gâteaux (actuellement)
- > Projet d'animation pour Pâques
- > Projet de concours de pétanque

L'AS prévoit aussi de s'associer à l'équipe enseignante pour le moment de partage de fin d'année. En cette année de jeux olympiques, une rencontre plutôt sportive est en projet, avec les enfants et leurs familles. La date sera prochainement décidée.

## 10- ECOLE : PREMIERES PROJECTIONS 2024-2025

### Effectif

- > 140 élèves actuellement, car 2 élèves ont quitté l'école pour déménagement aux vacances d'hiver.
- > Lors de la prévision d'effectif demandée par la DSDEN (Division départementale des services de l'Education nationale) le 12/12/2023, M LENAT a annoncé une prévision à 137 élèves pour septembre 2024, comme à la rentrée de septembre 2022.
- > Désormais, cette prévision est à 135 élèves : 49 en maternelle, et 86 en élémentaire

Remarque : elle est passée à 137 élèves depuis le Conseil d'école (2 inscriptions supplémentaires)

	École	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Nombre d'élèves	135 (137)	12	22	15 (16)	13	18 (19)	19	18	18

- > La répartition des classes est pour le moment complètement inconnue.
- > L'équipe enseignante sera très probablement stable, voire identique
- > Personnel ATSEM : il est encore trop tôt pour connaître son organisation.

Fait le 12/03/2024

Secrétaire de séance

M Lénat

Président de séance

M Lénat

Ecole primaire de LOUBEYRAT  
Le Suquet - 63410 Loubeyrat  
09.61.02.73.34  
Circonscription Riom-Combrailles